

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1632-00-2010

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 22 mars 2010, le règlement suivant :

- **Règlement 1632-00-2010** relatif au déneigement des allées et des stationnements privés.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 30 mars 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.